

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

POUR l'EXERCICE 2018

Conformément aux dispositions de nos statuts (article 7) et de notre règlement intérieur (article 18), il appartient au Trésorier :

- de dresser l'état des effectifs ;
- de rendre compte de sa mission ;
- de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - .Le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2018 ;
 - . Un projet de budget pour l'exercice 2019,
 - . Un montant de cotisation pour l'exercice 2020.

Effectifs de l'association :

De 2017 à 2018, l'effectif de notre association a progressé de 7,1% alors que le nombre d'agrés était en baisse de 12,3 %. De ce fait, le pourcentage de nos adhérents par rapport aux agrés du ressort du TA de Toulouse a progressé de 72,3% à 77,7%.

La répartition et l'évolution de nos adhérents de 2013 à 2018 ont été les suivantes :

EFFECTIF DES ADHERENTSS 2013/2018 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE									
année	9 Ariège	12 Aveyron	31 Haute G.	46 Lot	81 Tarn	82 tarn et G.	total adhérents	total agréés	% adhérents
2013	27	26	57	17	34	16	177	300	59
2014	25	27	56	22	34	17	181	284	63,73
2015	25	29	55	18	35	17	179	275	65,09
2016	21	26	56	18	33	15	169	248	68,1
2017	20	31	48	16	37	18	170	235	72,3
ADHERENTS 2018	18	28	48	15	34	17	160	206	77,7
<i>rappel total agréés 2018</i>	<i>24</i>	<i>34</i>	<i>68</i>	<i>20</i>	<i>39</i>	<i>21</i>		<i>206</i>	
<i>radiations 2018</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>1</i>		<i>26</i>	
<i>nouveaux agréés 2019</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>		<i>12</i>	
AGREES 2019	23	32	65	16	34	22		192	

En 2018, les commissions d'agrément ont radié 33 Commissaires enquêteurs et n'en ont agréés que 2 nouveaux. Les effectifs agréés ont ainsi baissé de 12,3%.

Pour 2019, cette même procédure a conduit à la radiation de 26 commissaires(1). 12 nouveaux commissaires ayant été agréés au 1^{er} janvier(2), le nombre de commissaires inscrits sur les listes d'aptitude cette année est de 192, à nouveau en baisse par rapport à l'année précédente (-6,8%).

Depuis 2008, soit en 11 ans, la baisse des effectifs agréés a été de 47% tandis que le nombre d'adhérents de l'ACEMIP a progressé de plus de 2,5%.

(1) dont beaucoup ne se sont pas représentés.

(2) dont 2 avaient été radiés en 2018 en raison d'une impossibilité de se présenter devant la commission.

Bilan et Compte de Résultat de l'année 2018 :

L'activité de notre association comporte trois volets distincts :

La collecte de cotisations pour le compte de la CNCE

Cette collecte n'a pas d'influence sur les résultats que nous dégageons puisque nous reversons 100% des sommes que nous percevons à ce titre. Pour l'année 2018, cette collecte s'est élevée à 7800 euros.

Son fonctionnement courant

Ce fonctionnement engendre tous les frais liés à l'animation quotidienne de notre association : déplacements, repas, affranchissements, gestion de notre site internet, documentation...

- Ces charges sont couvertes par les recettes provenant de la quote-part des cotisations de nos adhérents revenant à l'ACEMIP, soit 25 euros par adhérent.
- Pour l'année 2018, les recettes (cotisations propres ACEMIP) se sont élevées à 4 185 euros pour un montant de charges de 3 450,28 euros seulement permettant de dégager un résultat positif de 734,72 euros.

Ses formations

En 2018, conformément à son objet social, notre association a organisé 3 journées de formation des commissaires enquêteurs en complément de celles assurées par la DREAL.

Le détail de ces journées figure dans le rapport moral de notre Président.

Ces formations génèrent des recettes et des charges spécifiques directes, ce qui signifie que si ces formations n'avaient pas été organisées, le résultat de notre fonctionnement courant aurait été le même.

Les recettes résultent des subventions reçues de la DREAL. Les dépenses comportent la rémunération d'intervenants extérieurs et les autres charges directement liées aux formations organisées (location de salles, accueil café, photocopies, frais de déplacement, frais de convocation...).

Cette activité a généré en 2018 une recette de 3 219 euros pour un total de charges de 1 998,82 euros, se soldant par un bénéfice de 1 320,18 euros.

Ainsi, notre résultat 2018, compte tenu de 145,51 euros de produit financier, s'est élevé à 2 200,41 euros avant incidence de la participation exceptionnelle de notre association à l'acquisition du nouveau guide des commissaires enquêteurs édité par la CNCE.

Le guide du commissaire enquêteur

Votre conseil d'administration a décidé de rembourser l'acquisition du nouveau guide du commissaire enquêteur à tous nos adhérents qui en feraient l'acquisition :

- à hauteur de 25 euros pour les anciens ;
- intégralement (soit 60 euros) pour les nouveaux commissaires enquêteurs.

Ces remboursements ont atteint le montant total de 2 140 euros.

Compte tenu de cette charge exceptionnelle, notre résultat 2018 s'est élevé à 60,41 euros seulement.

ACEMIP - COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES				PRODUITS			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
6256	REU	frais de réunion et repas	1925,35	756	COT	cotisations des adhérents	11985,00
6251	DEP	frais de déplacement	1427,03	758	DIR	produits divers de gestion cour.	3219,00
6181	DOC	documentation	0,00	768	PRO	produits financiers	145,51
6261	AFF	affranchissements	351,50			reprise de provisions	497,10
6281	CNC	cotisations CNCE	7800,00				
622	FOR	rémunération d'intervenants	1500,00				
658	DIV	charges diverses	0,00				
6262	INT	site internet	57,32				
	CON	repas AGO (net)	585,00				
		<i>sous total charges courantes</i>	<i>13646,20</i>				
		bénéfice courant de l'année 2018	2200,41				
		remboursements guides cnce	2140,00				
		résultat 2018	60,41				
			15846,61			TOTAL PRODUITS	15846,61

ACEMIP - BILAN 2018

ACTIF				PASSIF			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
513	COU	compte COURTOIS	40799,10	10	FON	fonds de réserve	40738,69
486	CCA	charges constatées d'avance	0,00	12		résultat de l'exercice	60,41
		débiteurs divers	0,00	4687	PCA	Produits constatés d'avance	0,00
						crédeurs divers	0,00
		TOTAL ACTIF	40799,10			TOTAL PASSIF	40799,10

Budget prévisionnel pour 2019

Notre prévision pour l'exercice 2019 est fondée sur quelques hypothèses réalistes:

- baisse sensible du nombre de commissaires enquêteurs agréés ;
- contribution identique de la DREAL;
- stabilité de nos charges de fonctionnement courant.

Si nous avons une bonne maîtrise de la plupart de nos hypothèses, celle relative à notre nombre d'adhérents reste en partie aléatoire. Le faible nombre de nouveaux agréés et la baisse

des effectifs agréés auront nécessairement une répercussion sur le nombre de nos adhérents dont nous avons estimé à 150 pour 2019 (soit une baisse de 6,3%). Pour cette raison, nous pouvons escompter pour l'année 2019, sauf évènement imprévisible, un compte de résultat légèrement bénéficiaire.

BUDGET PREVISIONNEL 2019							
CHARGES				PRODUITS			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
6064	BUR	fournitures administratives	200	756	COT	cotisations des adhérents	10850
6256	REU	frais de réunion et repas	3200	758	DIR	produits divers de gestion cour.	4200
6251	DEP	frais de déplacement	1600	7088	CON	participations repas AGO	1500
6181	DOC	documentation	100	768	PRO	produits financiers	140
		guides	650				
6261	AFF	affranchissements	200				
6281	CNC	cotisations CNCE	7400				
622	FOR	rémunération d'intervenants	2000				
658	DIV	charges diverses	500				
6262	INT	site internet	30				
		<i>sous total charges</i>	<i>15880</i>				
		bénéfice de l'année 2019	810				
		TOTAL CHARGES	16690			TOTAL PRODUITS	16690

En conclusion, nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

- **Résolution n° 1 :** l'A.G.O. approuve le bilan et le compte de résultat au 31/12/2018 tels qu'ils lui ont été présentés et donne son accord pour affecter le résultat de l'exercice au fonds de réserve.
- **Résolution n° 2 :** l'A.G.O. approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2019, dont les charges s'établissent à 15 880 € (quinze mille huit cent quatre vingt euros) pour un montant de recettes s'élevant à 16 690 € (seize mille six cent quatre vingt dix euros) permettant de dégager un résultat bénéficiaire de 810 euros.
- **Résolution n° 3 :** l'A.G.O. entérine le maintien de la cotisation nationale CNCE 2019 à 50 € pour les commissaires enquêteurs agréés antérieurement à 2018 et à 30 € pour ceux agréés pour la première fois en 2019.
- **Résolution n° 4 :** l'A.G.O. décide de maintenir la cotisation ACEMIP à 25 € pour l'année 2020.

Le Trésorier, Jean Luc SUTRA